

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept et le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PACAULT René, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 mars 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

ÉTAIENT PRESENTS : Mmes TEXIER Maryse, SINGSOUS Mireille, DELBART Sandrine, PASSEBON Delphine, FERRY Sophie, LE BASTARD Delphine, Mrs PACAULT René, LEBLANC Alain, BARREAULT Fabrice, ROBELIN Michel, ECALE Jean-Marie, BOULOGNE Nicolas, ROBIN Philippe, RAMBAUD Didier

EXCUSES : Mr LOIZEIL Vincent pouvoir à René PACAULT, Mr PROUST Mickaël pouvoir à Fabrice BARREAULT, Mme BERNARD Valérie

ABSENTE : Madame PINAUD Catherine

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Philippe ROBIN
Assisté de Madame Agnès DAUTET secrétaire de mairie

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil du 6 mars 2017 et soumet le procès-verbal à l'approbation des membres. Le procès-verbal est adopté et signé.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

COMPTE DE GESTION 2016

AFFECTATION DES RESULTATS

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE 2017

BUDGET PRIMITIF 2017

ACQUISITION TERRAIN GENOE

SECURITE VOIRIE

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

INFORMATIONS DIVERSES

2017-04-03-01-DE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les documents ont été adressés à chaque membre de l'assemblée et sont remis dans les dossiers sur table.

Monsieur RAMBAUD Didier rejoint la séance à l'ouverture de la présentation.

Madame DAUTET Agnès retrace le compte administratif 2016 qui présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement

les dépenses

1 364 351.68 €

les recettes

1 626 232.31 €

soit un excédent de 261 880.63 € pour l'exercice 2016, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice 2015 de 333 110.75 € ce qui porte les recettes de fonctionnement à 1 959 343.06 €

soit un excédent cumulé au 31 décembre de 594 991.38 €.

En section investissement

les dépenses	les recettes
382 459.16 €	993 568.35 €

soit un excédent de 611 109.19 € pour l'exercice 2016 auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice 2015 301 683.77 € soit un excédent cumulé 912 792.96 € qui porte les recettes d'investissement à hauteur de 1 295 262.12€

Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame SINQSOUS Mireille, adopte le compte administratif 2016 par

Présents 14 : contre 0 abstention 0 pour 14

2017-04-03-02-DE COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion, tenu par Madame le Trésorier municipal, présenté par Monsieur René PACAULT fait état des mêmes résultats que le compte administratif soit :

- des dépenses de fonctionnement réalisées à hauteur de 1 364 351.68 € et des recettes à 1 959 343.06€
- des dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 382 459.16 € et des recettes pour 1 295 262.12 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2016.

2017-04-03-03-DE AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le Conseil municipal, après avoir entendu les résultats du compte administratif 2016, Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de 594 991.38 €
- et un excédent d'investissement 001 de 912792.96 €,
- Considérant l'état des restes à réaliser :
 - o Dépenses : - 935 431.56 €
 - o Recettes : 214 666.00 €

décide, après délibération à l'unanimité, d'affecter pour l'exercice 2017 le résultat comme suit :

- Investissement compte 1068 recettes : 200 000.00 €
- Fonctionnement compte 002 recettes : 394 991.38 €

2017-04-03-04-DE VOTE DES TAUX 2017

Monsieur le Maire indique que le budget primitif proposé par la commission des finances est présenté sans hausse des taux de la fiscalité, pour la douzième année consécutive. Cependant les ressources fiscales attendues sont en légères augmentation pour 2017, dû à la hausse des bases.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission finances :

- décide à l'unanimité, d'appliquer pour l'exercice 2017 les taux suivants :
 - o taxe habitation 17.69 %
 - o taxe foncier bâti 17.24 %
 - o taxe foncier non bâti 67.01 %

2017-04-03-05-DE EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Un projet de budget établi par la commission des finances a été adressé aux membres du conseil municipal pour étude et remis dans chaque dossier sur table.

Madame DAUTET Agnès présente la section de fonctionnement qui s'équilibre à 1 988 791.38€, dont un virement à la section d'investissement de 410 044.87 euros.

La section investissement présentée par opération s'équilibre 4 790 867.56 euros soit

	<u>en dépenses</u>	<u>en recettes</u>
nouveaux crédits pour	3 855 436.00 euros	4 576 201.56 euros
des restes à réaliser pour	935 431.56 euros	214 666.00 euros

Les membres de l'assemblée adoptent à l'unanimité le budget primitif 2017 tel que présenté et chargent Monsieur le Maire de son exécution.

2017-04-03-06-DE ACQUISITION TERRAIN GENOE

Monsieur le Maire indique avoir reçu proposition de GENOE pour l'achat d'un terrain AC 40 de 5706 M² qui jouxte le parc de la Maison des Associations à raison de 4€ le m² soit 22824€.

Il est précisé qu'il est situé en zone protégée.

Il sera utile pour différentes activités tel un parking et on pourra relier du chemin du Bois Jardrix la maison des associations directement.

Après discussion le conseil municipal, par 16 voix pour, acte l'achat de la parcelle AC40 pour la somme de 22824€ et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

2017-04-03-07-DE SECURITE VOIRIE

Achat de deux radars pédagogiques

2 radars seraient positionnés sur l'axe principal ils pourront être déplacés et comptabiliseront le nombre de dépassements de vitesse ainsi que le nombre de véhicule/heure. Ils prennent dans les deux sens de circulation et fonctionnent au solaire.

Monsieur BOULOGNE demande s'il ne peut pas y avoir un essai avant l'achat.

Le conseil municipal accepte cette acquisition pour un montant 5300 € TTC

DEBAT SUR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMIMTIF

Monsieur le Maire indique, concernant l'aménagement du centre bourg, que ce programme sera réalisé en 5 tranches dont 1 ferme et 4 conditionnelles. La tranche ferme est urgente pour la traversée du bourg et sécurité des citoyens.

ACQUISITION TERRAIN GENOE

Monsieur le Maire précise que l'achat du premier terrain chemin du Bois Jardrix est en attente de signature mais qu'il intéresse d'autres personnes.

A l'évocation de ne pas acquérir ce dernier, Monsieur ROBELIN stipule que celui-ci est bien situé puisqu'il touche le parc de la Maison des Associations et qu'il sera nécessaire.

Mr RAMBAUD précise qu'on ne peut pas acheter le second sans avoir acheté le premier.

Il est remarqué que le prix de 4€ pour de la terre agricole est élevé ce qui avait déjà été dit lors de la précédente proposition.

Monsieur le Maire répond que c'est une opportunité qui se présente et que quelquefois il faut savoir saisir pour anticiper sur l'avenir.

Monsieur BARREAULT propose de leur demander s'ils pourront le mettre à disposition pour le vide grenier, et s'ils peuvent avant faire le foin.

D'autre part Monsieur le Maire indique que l'achat du terrain BARBANNEAU route de Niort se signera le 24 avril prochain à 15h30.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur LEBLANC : la salle d'eau du bar est refaite. Il attend des devis et réunira la commission prochainement.

Madame FERRY demande où en sont les visiophones aux écoles ? en étude car problème de relier les 2 caméras sur la même tablette, ce sera fait correctement.

Monsieur RAMBAUD : un frêne au fond du parc est tombé vers la propriété de Mr BOURDIN. Un bucheron professionnel est intervenu pour le dégager et procéder au nettoyage en sécurité. Il préconise pour la fin d'année d'en enlever un qui « chahute » le mur d'enceinte côté école maternelle et pourrait devenir dangereux. Un tour de la propriété sera fait et tous les arbres en bordure seront revus pour l'hiver prochain.

Il remercie Monsieur BOURDIN pour avoir permis l'accès depuis son terrain et stipulé l'intervention efficace des agents.

Un carottage du stade sera fait pour aérer le terrain.

Monsieur BARREAULT indique que l'USEP fait une rencontre pendant 4 jours sur le complexe sportif il faudra organiser pour l'entretien du terrain de foot.

Monsieur le Maire précise que le complexe sportif en lien avec la salle de sports favorise les rencontres USEP avec cette semaine 5 à 6 écoles.

INFORMATIONS DIVERSES

Des plaques du réseau d'eaux pluviales sont cassées rue du Four et rue de la Gare, une intervention est nécessaire précise Monsieur ROBELIN.

Madame FERRY indique avoir reçu une information concernant la 4G sur Buffageasse. Il est prévu la 4G et une extension de la fibre. Monsieur le Maire répond qu'un dossier ORANGE est en mairie pour des travaux en avril. Les 15 communes de la SCPC qui n'étaient pas prises en compte le seront désormais par l'adhésion de la CAN pour l'ensemble des collectivités rattachées. Cependant seule ORANGE a le monopole sur la commune pour le dégroupage total.

Madame LE BASTARD a reçu une information sur les futures lignes de bus avec suppression de certaines par la CAN.

Monsieur le maire indique que la CAN refait le réseau, les circuits actuels n'existeront plus ou seront modifiés et de nouveaux circuits seront ouverts. Une réunion a lieu à BEAUVOIR SUR NIORT Alain LEBLANC y assistera.

Il est vrai qu'on peut voir des bus circuler à vide selon certains horaires indique Mr ROBIN

Monsieur ROBELIN a été interpellé par des habitants « concernant une pétition en décembre dont Monsieur le Maire a été destinataire et restée à ce jour sans réponse » et on lui a demandé d'en rendre compte au conseil municipal.

A cet effet, Monsieur le maire répond qu'il a été, de la main à la main, destinataire par l'intermédiaire de Fabrice BARREAULT, d'un document complètement illisible, concernant l'emballage papier- un référendum pour la salle des fêtes, la sécurité routière avec pistes cyclables, sans identité de la personne qui l'a fait parvenir et qu'il n'y avait aucun nom ni signature de personnes et à ce titre ne pouvait faire valoir ce document.

Monsieur PACAULT indique qu'il a été surpris de n'avoir pas été contacté directement et n'a pu donner suite à cette affaire.

Monsieur ROBELIN se dit frustré de ne pas être au courant, tout comme Mesdames FERRY et LE BASTARD qui confirment avoir eu cette information par des habitants de la commune, donc on se renseigne.

Monsieur PACAULT les intercepte sur le fait qu'ils ne soient pas venus l'interroger.

Madame PASSEBON questionne sur le sujet de la boulangerie depuis le dernier conseil, il est répondu qu'aucun élément nouveau n'est intervenu, ce qui est contesté puisque la municipalité s'est rendue sur place. Monsieur PACAULT confirme, mais c'était une première approche, la boulangère a fait une proposition mais aucun document comptable n'a été présenté et actuellement ce dossier est compliqué. La municipalité c'est l'exécutif. Monsieur RAMBAUD ajoute que la commission traitera ce dossier en temps et en heure.

Madame TEXIER rappelle que le samedi matin de 11h à 12h la mairie est ouverte avec une permanence des élus de la municipalité, mais qu'aucun élu ne s'y rend, tous les élus peuvent venir ce qui serait l'occasion d'aborder certains sujets.

Serait-il possible d'assurer cette permanence avec 1 ou 2 élus avec vous ?

Monsieur BOULOGNE indique avoir eu d'une part l'information concernant des quads et du cross sur la dune derrière la pharmacie, lotissement Clos du Soleil ce samedi après-midi, serait-il possible d'enlever le tas de terre ? D'autre part, deux chiens en divagation dans ce même lotissement. Monsieur PACAULT précise qu'il a été appelé par les gendarmes et qu'il s'est déplacé pour les mettre au chenil, puis dans l'après-midi il a reçu un appel du locataire du bar épicerie -qui l'avait vu passer - qui avait le propriétaire à ses côtés, il est donc venus les lui remettre, c'est l'enfant de la maison qui les avaient fait sortir.

Monsieur BARREAULT rappelle que le 16 avril a lieu la chasse aux œufs dans le parc du château de 10h à 12h. Seront présents Delphine, Nicolas, Fabrice et Michel

Plus rien n'étant à l'ordre du jour Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.